

PARACHA VAYECHEV- וישב

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente

JERUSALEM Entrée : 15h55 • Sortie : 17h15 **PARIS-IDF**: 16h41 • 17h52 **Tel-Aviv** 16h16 • 17h16
Marseille 16h48 • 17h53 **Miami** 17h11 • 18h06 **Alameda(USA)** 16h33 • 17h34 **Palerme** 16h30 • 17h31

PROCHAINE DATE : Hanouccah
du Dimanche 28 Novembre au soir au Lundi 6 Décembre 2021

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Yaacov vit dans le pays de Canaan. Il ressent une nette préférence pour son fils Yossef. Yossef rapporte à son père les "mauvais" agissements de ses frères. De plus, il fait 2 rêves où il voit ses frères se prosterner devant lui, ce qui a pour conséquence que ceux-ci le jalourent et petit à petit, le haïssent même. Un jour que son père l'a envoyé rejoindre ses frères, ceux-ci veulent le tuer, mais sur l'intervention de Réouven, ils le jettent dans un puits. Puis, sur le conseil de Yehouda, ils le vendent, à des Ismaélites. Ces derniers le vendent à des Mydianites qui l'emmenent en Égypte, où ils le vendent à Poutiphar, fonctionnaire chez Pharaon. Yehouda marie son fils Er à Tamar, puis, lorsque celui-ci meurt, il donne à sa brue son deuxième fils Onan. Onan mourant à son tour, Yehouda renvoie Tamar dans sa famille. Tamar, qui aspire très fortement à avoir une descendance de la famille de Yéhouda, se déguise en prostituée et séduit Yéhouda lui-même, qui lui laisse des objets lui appartenant en gage de paiement. Tamar disparaît, et Yehouda ne peut donc pas récupérer ses effets personnels. Apprenant que sa belle-fille est enceinte, il veut la condamner à mort, mais elle le confond en lui montrant ses gages. Yéhouda reconnaît alors qu'il est le père du fœtus et épargne Tamar. De leur union naissent Perets et Zerah.

En Égypte, Yossef s'est attiré la faveur de son maître, mais aussi la convoitise de la femme de celui-ci. Refusant ses avances, il est jeté en prison. Il y rencontre deux ministres du pharaon qui font des rêves, que lui seul est en mesure de déchiffrer. Yossef demande au maître échanson d'intervenir en sa faveur. Cependant, l'échanson, auquel il avait prédit le retour en grâce, «oublie» Yossef une fois sorti de prison.

**«A 'Hanoucca les Portes du Ciel sont grandes ouvertes
et tout le monde peut y entrer. » (le Beït Israël)**

**«(..) Il abandonna son vêtement dans sa main, il s'enfuit, sortit au dehors. »
(Vayéchev 39,12)**

Le Gaon de Vilna enseigne que lorsqu'un homme (ou une femme) s'empêche de fauter en se battant pendant quelques secondes avec son yetser ara, qu'il réussit à se retenir ne serait-ce que quelques instants (comme par exemple en fermant ses yeux pour ne pas voir de choses interdites ou sa bouche afin de ne pas dire de lachone ara), combien même tomberait-il ensuite dans la faute, à D-ieu ne Plaise, que ces quelques secondes de retenu créent une lumière divine qui vient se poser sur lui, lumière que même les anges ne peuvent se représenter.

Comment est-il possible d'affirmer une chose pareille si cette personne a pourtant fini par tomber dans la faute ?

La réponse est qu'Hachem n'Attend pas que l'on réussisse, ce qu'IL Attend c'est que l'on se batte. Ce qui compte c'est l'effort que l'homme fournit, quotidiennement, combien même n'arriverions nous pas (pour l'instant) à la victoire, et celui qui agit ainsi est cher aux yeux du tout Puissant. Chaque seconde de combat menée contre son mauvais penchant crée un tremblement dans le Ciel ! Ces quelques instants durant lesquelles l'homme se retient de fauter sont gravées à tout jamais, et l'Éternel tout Puissant ne les oubliera jamais.

Le but est de se battre, de faire des efforts car chaque efforts, aussi petit soit-il, permet d'avancer dans le bon chemin, de gagner du terrain, jusqu'à finir par vaincre.

(Source Adaptation "et si on voyait la vie autrement", Rav David Ichay)

«Un esprit de sainteté repose sur celui qui a confiance en D-ieu et cet esprit puissant lui annonce qu'Hachem lui viendra en aide. »

(Le 'Hazon Ich- Emouna Vé Bita'hone 2,7)

« Elle (Tamar n.d.l.r) fut sortie, et elle envoya à son beau-père en disant : De l'homme à qui (sont) ces choses-ci j'ai conçu. (...)»

(Vayéchev 39,25)

Rachi de commenter "Et elle envoya à son beau-père" : *«Elle ne voulait pas lui faire honte et lui dire : « C'est de toi que j'ai conçu ! », mais elle a dit : « c'est de l'homme à qui ces objets-ci appartiennent ». Elle s'est dit : « S'il le reconnaît, qu'il le reconnaisse de lui-même ! Sinon, qu'ils me condamnent à être brûlée, mais je ne lui ferai pas honte publiquement ! D'où l'on apprend qu'il vaut mieux se laisser jeter dans une fournaise ardente que faire honte publiquement à son prochain (Sota 10b) »*

Reb 'Haïm de Zanz était des plus charitables. Alors que sa propre maison manquait cruellement du plus strict nécessaire, il veillait aux besoins de dizaines de milliers de pauvres gens. Il s'occupait personnellement de marier de pauvres orphelines auxquelles il offrait dot et trousseau, et se réjouissait à leurs noces comme si elles avaient été de sa propre chair.

Un jour dans sa maison, tandis que son fils Reb Ye'hézekel de Shiniva étudiait avec le rav de Libichov, la porte s'ouvrit et l'un des maîtres d'école de la ville entra. Reb 'Haïm lui demanda s'il allait bientôt marier sa fille, mais le visiteur répondit qu'il n'en savait rien.

Reb 'Haïm lui demanda « Et pourquoi ne sais-tu pas ?

-Parce que je n'ai pas les moyens d'acheter un talit et un shtreimel à mon futur gendre », répondit l'instituteur.

Le fils de Reb 'Haïm s'exclama alors : « Père, c'est étrange. Voilà à peine un jour ou deux, j'ai vu de mes yeux ce monsieur en train d'acheter un talit et un shtreimel ! »

Empli de honte et de confusion, le maître d'école se retira précipitamment.

Reb 'Haïm se tordit la barbe d'indignation : « Comment as-tu pu faire une telle chose, couvrir de honte ton prochain juif ! Qui sait, peut-être n'a-t-il pas encore payé le talit et le shtreimel dont il a fait l'acquisition; ou peut-être était-il gêné de dire qu'il manquait d'argent pour acheter des vêtements à son épouse, c'est pourquoi il a préféré parler d'achats pour son futur gendre. Et tu lui as fait honte en public ! Comment répondras-tu de cela devant le Tribunal céleste quand viendra le temps de rendre compte de tes actes ? »

Reb Ye'hézekel écouta la remontrance en silence puis courut à la recherche de l'instituteur. Il le retrouva seul dans la rue et par des paroles douces et apaisantes, le pria de lui pardonner; mais l'homme offensé ne voulut rien entendre. Il insista en revanche, pour que sans tarder Reb 'Haïm juge leur différend. Ils retournèrent à la demeure de Reb 'Haïm, et en sa présence, Reb Ye'hézekel redoubla d'efforts pour apaiser le plaignant hors de lui. Rien n'y fit. Reb 'Haïm se tourna alors vers le maître d'école et lui dit : « Voici mon conseil : Ne pardonne Reb Ye'hézekel que s'il consent à acheter pour toi un talit et un shtreimel, ainsi qu'à couvrir intégralement les frais du mariage. » Reb Ye'hézekel accepta la condition, et le maître d'école lui donna son pardon.

Combien est grande et terrible la faute d'offenser son prochain. Dans les pirké avot (3,11), il est écrit : "Rabbi Elazar de Modi'in dit : Celui qui ... fait blêmir la face de son prochain en public, ... même s'il a à son actif Torah et bonnes actions, il n'a pas part au monde à venir."

Selon Rav Na'hman bar Yits'hak (Talmud Baba Metsi'a 58b), celui qui fait honte à son prochain en public est comparable à un meurtrier, puisque le sang de l'offensé se retire de son visage, qui vire au blanc. Le Alshikh haKadoch dit : En faisant honte à autrui, le sang n'est pas versé à l'extérieur, mais à l'intérieur de l'homme lui-même, et on verse beaucoup de sang.

Le Ménorat haMaor d'enseigner : « Celui qui mérite d'éviter toute sa vie de faire honte à autrui, Hachem le délivrera de tout malheur, et il engendra des enfants droits. C'est ce qui est arrivé à Tamar : par le mérite d'avoir pris le risque d'être livrée au feu pour ne pas faire honte à Yéhouda, elle a engendré des rois et des prophètes. »

« Je pense que la plus grande aventure que l'on puisse vivre sur terre est celle qui consiste à partager sa vie avec D-ieu.

Nous réalisons alors que nous ne sommes jamais seuls et que D-ieu. Se trouve constamment à nos côtés pour nous épauler.

En effet, si D-ieu. nous observe à chaque instant, ce n'est pas simplement pour nous juger, mais aussi et surtout parce qu'Il nous aime et veut sincèrement nous venir en aide. »

(Le Rav Yossef 'Haïm Sitruk z.t.l)

« Son maître vit que Hachem était avec lui. Et tout ce qu'il faisait, Hachem le faisait prospérer en sa main. » (Vayéchev 39,3)

Rachi de commenter "Que Hachem était avec lui" : *«Le nom de Hachem sortait fréquemment de sa bouche (Midrach tan'houma 8) »*

Le Noam Elimélé'h enseigne : « Il y a une sphère Supérieure qui s'appelle : "Olam haTéhilla", le Monde de la Louange, qui est un monde rempli de compassion où aucun ange Accusateur n'a d'influence. En disant des Téhilim, une personne se connecte à cet sphère Supérieure où le Satan n'a aucun contrôle et les mauvais décrets s'y dissipent immédiatement. »

« Les Téhilim ne sont pas destinés uniquement pour David lui-même. Ils conviennent à toute situation dans laquelle se trouvera un juif, et ce dans toutes les générations à venir.» (Rav Yéhouda - midrach Téhilim 18)

« Celui qui récite des Téhilim recevra la récompense comme s'il avait étudié les traités (du Talmud n.d.l.r) compliqués de Négaïm et Ohalot.» (midrach Téhilim 1,8 ; midrach Yalkout Chimoni Téhilim 613)

« Rien ne purifie autant que les Téhilim. » (Rabbi Yossef 'Haïm Sonnenfeld)

« On doit croire qu'avec les Téhilim, on peut être sauver .. de tous les soucis.» (Le Beit Aharon - sur 'Hanoucca)

« Lorsque quelqu'un dit beaucoup de Téhilim, il chasse tous types de sévères châtiments et souffrances ... de sa famille et de toute sa génération, et par cela il leur amène de l'abondance, des bénédictions, de la bonté et de la réussite ...

Même pour ceux qui ne comprennent pas ce qu'ils disent, les mots restent néanmoins efficaces et accomplissent beaucoup ... » (Le Pélé Yoets)

« Si le roi David avait compilé les Téhilim selon l'ordre dans lequel il les avait dit à l'origine, les Téhilim auraient la pouvoir de faire revivre les morts.

Mais puisque le roi David a compilé les Téhilim dans un ordre différent, ils n'ont pas ce pouvoir. Néanmoins, bien que nous ne pouvons pas effectuer une résurrection des morts avec les Téhilim, toute autre délivrance (yéchouot) peut être atteinte en les récitant.» (Rabbi Mendel de Kotzk)

La guématria du mot Téhilim est de : 485, qui est la même que : min achamayim (מן השמים).

Les Téhilim sont un cadeau du Ciel afin de nous aider à nous connecter à Hachem.

Le Tséma'h Tsédek de dire : « Si on connaissait la puissance des téhilim, on ne s'arrêterait jamais d'en dire. » ... (Source adaptation Aux Délices de la Torah)

« L'allumage des lumières de 'Hanouca est un moment propice dans les Cieux au cours duquel la Midat Ha Din (la mesure Divine de rigueur) s'annule au profit de la Midat haRa'hamim (la mesure Divine de miséricorde).

D'après le Zohar l'allumage de la Ménorah qui se trouvait au Temple suscitait la Midat haRa'hamim dans le monde au même titre que la sonnerie du Shofar de Roch Hachana, et il en est de même pour l'allumage des lumières de 'Hanouca qui transforme la Rigueur et la colère Divine en Miséricorde et en bienveillance Divine.

(Rabbi 'Haïm Palaggi - Réfoua vé'Haïm)

LA FETE DE HANNOUKA **Du Dimanche 28 Novembre au soir au Lundi 6 Décembre 2021 inclus**

La Guémara Chabbat 23b nous enseigne que celui qui accomplit cette Mitsva (Hanouccah) selon les exigences de la Halacha, avec beaucoup de soin et d'affection, aura le mérite d'avoir des enfants Talmidé H'akhamim (érudits dans la Torah).

Pour les femmes stériles c'est une Ségoula de réciter la prière de H'anna devant la Hanoukia allumée et de demander des enfants Talmidé H'akhamim (érudits dans la Torah).

La Mitsva d'allumer la Hanoukia

On doit veiller attentivement à allumer la 'Hanoukiya tous les huit jours, car c'est une Mitsva de grande importance et d'influence spirituelle. Comme nous l'avons dit, les zélés de cette Mitsva (et ceux de l'allumage des lumières de Chabat) mériteront d'avoir des fils Talmide 'Hakhamim (érudits en Thora).

Les Lumières de Hanoucca

-La meilleure façon d'effectuer la Mitsva est d'allumer des mèches de coton trempées dans l'huile d'olive, le miracle s'étant produit à partir de l'huile d'olive. Les autres huiles et toutes sortes de mèches sont toutefois valables ainsi que des bougies de cire ou de parafine.

-Il est interdit de tirer profit de la lumière de la 'Hanoukiya.(on ne s'éclairera pas à sa lueur): c'est pour cette raison que l'on a pris l'habitude d'allumer une lumière supplémentaire que l'on appelle le Chamach.

-On allumera le Chamach, la lumière supplémentaire, en dernier (ou alors en premier avant la récitation des bénédictions concernant la mitzva de Hannouka) . Le Chamach devra être distinct (un peu plus haut ou distancé) des autres nerots afin que l'on voit bien qu'il ne fait pas partie des lumières de la Mitsva de hannouka

-La coutume des Ashkenazim est que, chaque garçon de la famille allume les bougies, en prononçant la bénédiction.

-La coutume des Sefaradim est que le maître de maison allume une seule Hanoukia pour tout le foyer.

Le moment d'allumer

-On doit allumer les lumières de 'Hanoukka à la sortie des étoiles.

-Si l'on a laissé passer ce moment, on s'empressera d'allumer dans le courant de la demi-heure qui suit, qui est l'intervalle de temps principal fixé pour l'allumage et pour la proclamation du miracle à travers ces lumières. Cependant, celui qui n'aura pas pu, pourra allumer à n'importe quelle heure de la nuit et ce jusqu'au lever du jour.

-La 'Hanoukiya doit rester allumée au minimum pendant une demi-heure après la la sortie des étoiles. Elle doit donc contenir suffisamment d'huile pour entretenir les lumières durant une demi-heure.

-On s'abstiendra d'entreprendre tout travail 30 minutes avant l'allumage, et l'on ne fera aucun travail pendant les 30 minutes qui suivent l'allumage. Les femmes pourront, si elles le souhaitent cuisiner pendant les 30 minutes qui suivent l'allumage.

-L'allumage de la 'Hanoukiya le soir de Chabbat doit bien entendu s'effectuer avant l'entrée du Chabbat et il précédera celui des bougies de Chabbat. La Hanoukiya doit alors contenir suffisamment d'huile pour entretenir les lumières une demi-heure après l'apparition des étoiles.

-Motsae-Chabbat, à la maison, on fera d'abord la Havdala, puis on allumera les Nerot de Hanoukka

Où placer la hanoukia ?

-Afin de publier le miracle, on place la 'Hanoukiya à l'entrée de sa maison si elle donne sur la rue.
 -Il est recommandé de placer la 'Hanoukiya près de la porte du côté gauche, afin d'avoir la Mézouza à sa droite et la 'Hanoukiya à sa gauche, et être ainsi entouré de Mitsvot.
 -Si la porte d'entrée ne donne pas sur la rue parce qu'on habite un étage élevé on mettra la 'Hanoukiya près de la fenêtre à un endroit visible de l'extérieur. On allumera ainsi la Hanoukia à la fenêtre afin de « *diffuser le miracle, pirssoumé nissa* » mais celui qui habite dans un appartement située à un étage élevé (*si la flamme des nerots de hannouka est à plus de 9.60m du sol de la rue*) devra allumer à côté de la porte d'entrée, car ce n'est pas l'habitude de marcher dans la rue en levant la tête si haut. Toutefois, si il y a un 'vis-à-vis' entre les immeubles, créent ainsi que les voisins d'en face voient les lumières de la Hanoukia, il sera préférable d'allumer devant sa fenêtre face à ses voisins.
 -S'il est dangereux de rendre la Mitzva manifeste, on placera la 'Hanoukiya a l'intérieur et on se contentera de la proclamation du miracle pour la famille.
 - On ne doit pas placer la 'Hanoukiya à moins de 24 centimètres au dessus du sol de l'appartement, et de préférence à pas plus de 80 centimètres du sol.
 -Même si l'on dépasse cette hauteur (tant que la hauteur de 9,60 m n'est pas atteinte), on remplit son obligation .

Comment allumer la Hanoukia ?

On commence toujours par allumer la bougie du jour concerné (le 2em jour on allumera d'abord la 2em bougie que l'on a rajouté et ainsi de suite les jours suivants) mais on récitera au préalable les bénédictions de circonstance.

Le premier soir , avant d'allumer la 'Hanoukiya, on dit 3 Bérakhot :

1/ Baroukh Ata Ado-nay Elo-henou Melekh Haolam Achère Kidechanou Bemitsvotav Vetsivanou Lehadlik Ner 'Hanouka

(Béni sois-Tu ...qui nous a introduits dans la Kedoucha à travers ses Mitsvot et nous a prescrit d'allumer la lumière de 'Hanouka).

2/Baroukh Ata Ado-nay Elo-hénou Mélekh Haolam Chéassa Nissim Laavoténou Bayamim Hahem Bazémame Hazé.

(Béni.. qui a fait des miracles en faveur de nos pères en ces jours, à cette même période).

Le premier soir de la fête, on ajoute la bénédiction :

3/« Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vekiyemanou Vehigianou Lizmane Hazé »

(Béni sois-Tu, Éternel notre D.ieu, Roi de l'Univers, qui nous a fait vivre, exister et parvenir jusqu'à ce moment.)

Ensuite on récite :

Hanérote halalou anou madlikine al hanissime véal hapourkane véal haguévouroute véal hatéchouote véal haniflaote véal hanéhamote chéassita laavoténou bayamim hahème bazémame hazé, al yédé cohanékha hakédochim, vékhol chémonate yémé hanouka hanérote halalou kodeche hème vééine lanou réchote léhichtamèche bahème, élla lireotame bilvade kédé léhodote lichmékha al nissékha véal yéchouotékha véal nifléotékha.

(Ces bougies nous les allumons pour les miracles, le salut et les exploits, les délivrances, les prodiges et les consolations que tu as réalisés pour nos ancêtres à leur époque et de nos jours, par l'intermédiaire de tes saints Prêtres. Et pendant les huit jours de Hanouka, ces bougies sont consacrées (au service de D.) et nous n'avons pas le droit de nous en servir, mais nous devons uniquement les regarder, afin de rendre hommage à ton Nom pour tes miracles, tes prodiges et tes délivrances.)

Puis on lira le psaume 30 : Mizmor chir Hanoukat habayite lédauid.etc... (Psaume, Cantique de l'inauguration du temple, pour David.etc...)

On allume tout de suite après les Bérakhot, mais pas pendant qu'on les prononce.

Les soirs suivants, on ne dit que les deux premières Berakhot, car Chéhé'héyanou ne se récite qu'à l'inauguration. Si par suite d'un empêchement on n'a pas allumé le premier soir, alors lorsque le deuxième soir on allume pour la première fois, on dit Chéhé'héyanou. Ce n'est qu'après avoir allumé la première mèche que l'on commence à dire Hanérot Halalou, louange suivie du psaume Mizmor chir hanoukat (ou selon l'usage Askenaze du cantique « Maoz tsour Yechouati »).

-Si on a allumé la 'Hanoukiya alors qu'elle ne contenait pas la quantité d'huile nécessaire pour alimenter les lumières durant une demi-heure, puis, avant qu'elle ne s'éteigne on a ajouté de l'huile, on ne remplit pas son obligation. Il faut l'éteindre, ajouter une quantité suffisante d'huile, puis la rallumer. La raison est que c'est l'allumage qui détermine la Mitsva et il n'est valable que si, au moment d'allumer, les lumières peuvent brûler le temps requis.

-Si la 'Hanoukiya contenait plus que la quantité nécessaire d'huile, on peut l'éteindre une fois la demi-heure de rigueur révolue et utiliser le restant de l'huile pour le soir suivant.

-Si la 'Hanoukiya, tout en contenant la quantité d'huile requise, s'est éteinte avant que ne s'écoule une demi-heure, on n'est pas tenu à la rallumer et on aura tout de même rempli son obligation. Cependant, il est recommandé de la rallumer sans répéter la Bérakha.

-Tout le temps que la 'Hanoukiya est allumée il est interdit de tirer profit de sa lumière et de la déplacer d'un endroit à l'autre.

Comment Participer à la Mitsva des lumières

-Tous ont l'obligation de remplir la Mitsva des lumières de 'Hanouka, aussi bien les hommes que les femmes ainsi que les enfants à partir de l'âge de l'initiation aux Mitsvot. Même celui qui vit des bienfaits des autres a l'obligation d'acheter l'huile pour allumer la 'Hanoukiya

-Selon notre coutume, dans chaque appartement on n'allume qu'une seule 'Hanoukiya pour toute la famille. Le maître de maison (ou en son absence sa femme ou un enfant majeur) qui l'allume, exempte toute la famille. Au moment de l'allumage, toute la famille doit se réunir autour de la 'Hanoukiya. Si par force majeure, un des membres a dû s'absenter, il s'acquitte de son obligation par l'allumage de la 'Hanoukiya de la famille.

-Les femmes ont l'obligation d'allumer la Hanoukia, mais elles se rendent quittes par l'allumage du mari. Par contre, si ce dernier va tarder et que l'heure de l'allumage est arrivé (*sortie des étoiles*), la femme ne l'attendra pas et allumera aussitôt.

Selon les Sefaradims, les enfants n'ont pas besoin d'allumer leur propre Hanoukia et se rendent quittes par l'allumage des parents. Mais s'ils le désirent, ils peuvent allumer une autre Hanoukia (*comme celle qu'ils rapportent de l'école par exemple*) mais uniquement à la fin de l'allumage des parents et sans faire de berakha. Le père de famille allume toujours le premier, ensuite, son épouse ou ses enfants qui sont arrivés à l'âge de l'éducation (*6 ans*) peuvent allumer chacun leur tour le reste les autres nerot. Par contre, on ne laissera pas les enfants de moins de 6 ans allumer la Hanoukia. Mais, ils pourront allumer le Shamash, lumière distincte des autres, (plus haute ou distancée) qui ne rentre absolument pas en compte pour la Mitsva.

-Deux ou trois familles qui habitent la même maison, peuvent s'associer à la Mitsva à condition de participer aux frais. Une seule personne allumera alors pour tous.

-Celui qui est nourri et logé dans une famille moyennant une redevance, peut soit allumer sa propre 'Hanoukiya, soit s'acquitter de son obligation avec la 'Hanoukiya du maître de maison, en participant aux frais de l'allumage. Un invité n'a pas l'obligation de contribuer à ces dépenses.

La Hanoukia à la synagogue

- On allume la 'Hanoukiya à la synagogue dans le but de rendre le miracle public. On la place du côté du mur sud.

- S'il n'y a pas dix personnes présentes, on allume la 'Hanoukiya sans dire la Berakha.

-On ne s'acquitte pas de son obligation en allumant à la synagogue et chacun doit allumer la 'Hanoukiya dans sa maison.

La louange de Al Hanissim

-Les 8 jours de 'Hanouka, dans chaque Amida, d'Arbit, de Cha'hrit et de Min'ha, on intercale la louange de Al Hanissim, après 'Modim' et avant 'Véal Koulam'.

-Chaque fois qu'on récite Birkat Hamazone tous ces jours-la, on intercale également Al Hanissim dans la deuxième bénédiction avant 'Véal Hakol'.

-Si on oublie de dire Al Hanissim dans la Amida ou dans Birkat Hamazone, après avoir prononcé le nom de D-ieu "Hachem" de la bénédiction qui suit immédiatement, on ne se reprend pas.

On pourra toutefois dans le cas de la Amida lire ce passage à la fin de 'Eloh'aï Néçor" en disant " Modim anaH'nou lakh âl hanissim" etc... et concernant le Birkat Hamazone, on l'intercalera juste avant le dernier "harah'aman ou yéH'ayénou vizakénou en disant alors "haraH'aman hou ya-aassé lanou nissim vénifla-ot kémo ché-âssa la-avoténou bayamim ha-hèm bazémane hazé puis "Bimé Matit-ya" etc.. .

« Vous devez savoir que la prière est extrêmement puissante ; elle peut changer notre nature, elle peut nous sauver du danger, et elle annule les décrets difficiles. »
(Rabbénou Bé'hayé - Ekev)

De cause à effet

Les notables de la ville de Yass demandèrent un jour à Rabbi Israël de Rojin de venir dans leur ville afin de régler les conflits communautaire et d'établir la paix entre les adversaires. Le Rabbi accepta et partit avec eux. Quand les habitants de la ville entendirent que le Rabbi de Rojin était en chemin, tous sortirent à sa rencontre. Les responsables, craignant l'effervescence d'une trop grande foule, demandèrent alors aux autorités d'envoyer quelques policiers pour faire régner la sécurité et veiller à l'ordre. Les policiers envoyés étaient remplis d'ardeur. A tel point que lorsque dans la foule, un juif essaya de se frayer chemin, un policier lui assena un coup de bâton et le blessa. Le Rabbi de Rojin s'en aperçut et en fut attristé. Son cœur lui faisait mal qu'un juif puisse être blessé de son fait.

Quelques années plus tard, Rabbi Israël fut mis en prison pour une longue période. L'un de ses riches 'hassidim réussit à corrompre les gardiens, et alla visiter son maître. Rabbi Israël, très heureux de le voir, lui dit : «Je me suis demandé pendant longtemps pourquoi on m'avait puni du Ciel en me mettant en prison, puis je me suis rappelé que quand j'étais à Yass, les policiers avaient blessé un juif à la main. Prends je te prie la clef que je te donne, dis aux gens de ma maison qu'ils ouvrent le coffre qui s'y trouve et en sortent un petit sac de pièces d'or que j'y ai déposé. Qu'on choisisse deux juifs qui iront à Yass, qu'ils retrouvent ce juif, lui demandent pardon et qu'ils lui remettent les dinars.» Après quinze jours de recherches, on finit par trouver sa veuve qui raconta que son époux était mort quelques années auparavant. Toutefois, elle s'étonna beaucoup de l'objet de cette démarche, affirmant qu'il n'y avait rien à craindre car cette blessure avait guéri rapidement. Les 'hassidim la supplièrent de prendre l'argent, et choisirent dix hommes pour aller sur la tombe de ce juif afin de lui demander pardon pour la souffrance qu'il avait subie. Peu de temps après, Rabbi Israël de Rojin fut libéré...

(Source Adaptation "La voie à suivre " N°397, Rabbi David Hanania Pinto)

CHABBAT CHALOM À VOUS AINSI QU' À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

("C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא ,
Haim ben Madeleine, Rabbi Aharon Yehuda Ben Tova, Chlomo ben Rah'el, Israël ben H'aya Myriam, Romy Rahel Hanna bat liat Stéphanie, Moché ben Simh'a, Steeve Itsrak ben Bailha Léa, Yoel Shimon H'aï ben Mazal Fortunée, Yossef ben Ra'hel, Tinok ben Yaël Sarah, Daniel Chalom ben Pnina, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Mih'ael ben Rina, Ouriel Ben Yaffa, l'enfant Chlomo ben Achira Péssia, Rabbi Efraïm ben Louna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eli ben Rivka, Itsrak ben H'aya, Benjamin ben H'abiba véChlomo, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Jean-

Pierre Yetro Ben Esther, Ouriel David ben Léa, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Chalom ben Esther, Théo Shimon Ben Shoshana, Yonathan Ouriel ben Léa Marlène Ricka, Maurice Moché ben Esther, Jean-Pierre Refael ben Esther, Mordehay ben Djamila Azogui, Maurice Moss ben H'anna, Mordeh'aï ben Messouka, Mordeh'ai Ben Messody, Daniel Ben Baya, Aaron ben Béh'ouria, le petit Noa'h Moché Mi'hael Gérard Ben Laetitia Rivka, Chlomo ben Elihaou, Didier Yedidia Mordehaï ben Myriam, Yéoudit bat Myriam, Korail Refael bat Sarit, Avigaïl bat Batchéva Néh'ama Chochana, Doris bat Aaron, Sarah bat Esther, Rivka bat Esther, Rivka bat Yéhoudite Mazal, Josiane Léa bat Fortunée Messaouda, Yael Berti bat Gina Zara, Denise Rah'el bat Mathilde, Laurence Dvora bat Rina, Clara, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, H'aya Mouchka bat Esther Valerie, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Stella Yildiz bat Linda, Linor Léa bat Daniela, Gislaine Andréa Ruth bat Sarah, Rivka bat Aviva, Maguy Maïssa bat Chochana, Varda bat Léa et de tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : ״א :

Pour la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : ״א !

Léavidil, dédié à l'élévation de l'âme de: Eliaou ben Yeoudit (25 kislev 5781), Esther Horgen (6 Tevet 5781), Rika Gozman (8 Tevet 5781), Léone Giuséppé ben Bella Djamila (9 Tevet 5781), Jacques Kupfer ben Sarah (26 Tevet 5781), Jean-Pierre ben Avraham (5 chévat 5781), Shmuel David ben Avraham z.l. (5 chévat 5781), Rav Menachem Mendel Meshi Zahav (10 chevat 5781), Avraham ben Choulamit (11 Chevat 5781), David Elie Barou'h Israël ben Mihal (16 Chevat 5781), Sarah Sissia bat Annie H'anina (19 Chevat 5781), Ruth bat Avi et Rachel (23 Chevat 5781), Haim Victor Ben Myriam (25 chevat 5781), 'Haya Jocelyne Menana Naomie bat Marie Myriam (3 adar 5781), Eliaou ben Esther (16 Adar 5781), David ben Gina (17 Adar 5781), Jean Frydman (1 Nissan 5781), H'aim Ben Marcelle (6 Nissan 5781), Rav Moshe Maurice ben Feby (9 Nissan 5781), Paulette Simh'a bat Djouar (13 Nissan 5781), Rebecca bat Haziza (10 Yiar 5781), Omer Tabib (1 Sivane 5781), Ido ben Assaf Avigal (2 Sivan 5781), Yigal Yehoshua (6 Sivane 5781), Rouh'ama bat Miriam (22 Tamouz 5781), Matan ben Tova (3 Menah'em Av 5781), Jacques Morde'hai ben Reouven (15 Mena'hem Av 5781), Simh'a bat Méssaouda (8 Eloul 5781), Julie Simh'a bat Messaouda (11 Eloul 5781), Shmuel Silverberg (12 Eloul 5781), Marcelle Assous H'micha bat Menana (19 Elloul 5781), Barel Hadaria Shmuéli ben Nitsa (22 Eloul 5781), tinok Haï Adi ben Yael Sarah (22 Mar-Hechvan 5782), Eliyahu David Kay (17 Kislev 5781) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : ״א !